



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON
Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
 du Conseil d'Administration

Délibération n° 2016 – 23 du 8 novembre 2016



Objet : Vote de la décision modificative du budget principal de l'exercice 2016

L'an deux mille seize, le 8 novembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 1^{er} novembre 2016.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public, Agnès Rafaitin, Jeanne Docteur

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Bernard Toublanc

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Propriétaire : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel : Olivier Lopes, titulaire
 Damien Le Bigot, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Alexandre Pueyo, Sophie Borgeon, Jean-Pierre Muller

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert

Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 16

Absents excusés :

Représentants de l'Etat : DRAC : Jean-Pascal Lanuit

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Frédéric Frank

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Jean-Charles Pinchon

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Directrice Adjointe de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,**➤ En section d'exploitation :**

- Une augmentation globale du budget de 38.338€
- L'ajustement des recettes de billetterie pour prendre en compte l'évolution constatée à fin octobre 2016
- Une augmentation des frais généraux de 11.000€, notamment pour prendre en compte les dépenses générées par les dégâts subis sur le réseau électrique (foudre tombée sur le donjon)
- Une augmentation de 35.000€ de la programmation culturelle, principalement pour mettre à jour le montant des frais de transport liés à l'exposition *Etats de Sièges*.
- La diminution des recettes de communication de 8.000€
- Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré

➤ En section d'investissement :

- La création d'une nouvelle opération consacrée à la mise aux normes en matière d'accessibilité, pour laquelle, en 2016, le maître d'œuvre a réalisé l'Agenda d'Accessibilité Programmée
- L'augmentation de 42.000€ de l'opération « Investissement courant 2016 » pour prendre en compte les dépenses qui devront être réalisées suite aux dégâts générés par la chute de la foudre sur le donjon et qui seront remboursés par l'assurance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

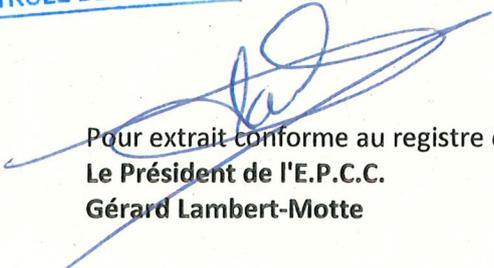
VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative du budget principal de l'exercice 2016.

Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 16




Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le